

CONTRAT DE VENTE DE LA SEMENCE CONGEELEE POUR L'ETALON.....**HAMPTON**.....

L'éleveur Mme, Melle, Mr	
Prénom	
Adresse et Code Postal	
Tel	
Email	
Centre de Mise en Place	

Note : Les termes et conditions sur www.harasdulh.com/terms.php sont applicables

Conditions

1. L'éleveur achète dose (s)
2. Le tarif est 400 Euros HT la dose
3. Nous fournirons jusqu'à 3 certificats de saillie (pour chaque dose) au propriétaire de la dose pour la saison de monte 2010.
4. Chaque dose contient le nombre de paillettes défini et envoyé par le Haras de Jens Meyer.
5. Si la (les) jument (s) n'est pas pleine, aucun crédit du prix de saillie ne sera disponible.
6. Tous les frais de transport, (transport par France Express, le prix du gyrotainer, l'azote) sont payables par l'éleveur.

Paiement

1. La saillie sera sujette d'une TVA de 5,5%, les frais de transport 19,6%.
2. Deux cheques doivent être envoyés :-

Cheque 1 (Réservation) = 50% x (Prix de saillie HT + TVA @ 5.5%) + 110 Euros en avance pour les frais de transport (encaissable a la réservation) = 311,00 Euros (pour l'achat de plusieurs doses ajoutez 211,00 Euros par dose supplémentaire)

Cheque 2 (La Solde) = 50% x (Prix de saillie HT + TVA @ 5.5%) encaissable 30 jours suivant la première livraison de la semence = 211,00 Euros (pour l'achat de plusieurs doses ajoutez 211,00 Euros par dose supplémentaire)

3. La facture sera fourni dans les 30 jours suivant la livraison. La solde (totale facture – cheques 1+2) sera payable dans les 30 jours suivant la date de la facture.
4. La réservation et cheque 2 seront remboursés s'il y avait annulation avant que la semence soit expédiée

Fait à

.....

Le.....

Signature de l'éleveur ou représentant autorisé

.....

Fait à Contest, le responsable

